J.A. MARTIGNY, vendredi 24 mai 1963 — N° 60

103e année

Publicité
Annonces : 15 ct. le mm. ou son espace
Réclames : 40 ct.
Avis mortuaires : 35 ct.
Régie des annonces :
Publicitas, Sion
tél. (027) 2 44 22
Martigny
tél. (026) 6 00 48

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Abonnements
Suisse . . . . . Fr. 20.–
Etranger . . . . Fr. 28.–
Chèques postaux II c 58
Rédaction et administration :
Martigny
tél. (026) 6 10 31

LES VOTATIONS DE DIMANCHE

Extension des droits populaires

Les citoyens devront se prononcer, dimanche 26 mai, sur deux initiatives :

— l'une fédérale, dite « initiative atomique No 2 »,
— l'autre cantonale, dite « initiative RP »

Il est du devoir des hommes politiques d'informer l'opinion publique, de telle façon que les citoyens puissent voter en connaissance de cause. Je suis en effet de plus en plus convaincu que le peuple veut de ses représentants des prises de position concrètes sur des problèmes concrets.

Votation fédérale

Le 29 avril 1959, le comité d'action contre l'armement atomique déposait à la Chancellerie fédérale une première initiative, appuyée par 72 795 signatures, qui visait à l'interdiction absolue des armes atomiques. Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales proposèrent au peuple de rejeter cette initiative. Le 1er avril 1962, le peuple et les cantons la rejetaient, par 537 138 non contre 286 895 oui. Seuls les cantons du Tessin, de Vaud, de Neuchâtel et de Genève l'aceptèrent. En Valais, on dénombra 12 318 non et 7306 oui.

Le 24 juillet 1959, le parti socialiste suisse déposait à la Chancellerie fédérale une deuxième initiative, appuyée par 63 565 signatures. Cette initiative vise à introduire dans la Constitution fédérale un article 20 bis ainsi conçu :

« La décision relative à l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques de toute nature sera obligatoirement soumise à la votation populaire. »

Le Conseil fédéral et les Chambres proposent le rejet de cette initiative.

Il ne s'agit donc pas, le 26 mai, d'interdire purement et simplement les armes atomiques, mais de savoir si, dans cette question primordiale, le peuple aura son mot à dire.

Les arguments du Conseil fédéral contre l'initiative atomique No 2 sont en bref les suivants :

— Pour l'instant, aucun décision quant à la dotation éventuelle de notre armée en armes atomiques n'est prise. Il s'agit simplement de réserver l'avenir en sachant qui, du peuple ou de l'assemblée fédérale, sera compétent.
— L'initiative équivaut à introduire par la bande, dans le seul cas des armes atomiques, le referendum législatif, par conséquent, un corps étranger dans notre droit public.
— La votation populaire obligatoire peut être une perte de temps fatale.
— Il ne s'agit pas de doter notre armée d'armes nucléaires stratégiques, mais d'armes nucléaires tactiques, lesquelles, pouvant prolonger les armes classiques, deviendront ainsi conventionnelles.

Personnellement, ayant été pour la première initiative, je soutiens la deuxième. Je suis en effet convaincu, non seulement pour des raisons idéalistes, lesquelles ont une très grande valeur, mais également pour des raisons de froide réalité, que notre armée ne doit pas être dotée d'armes atomiques, ni stratégiques, ni tactiques. Par conséquent, il convient de lutter jusqu'au bout, par tous les moyens de droit, pour faire triompher cette idée, en permettant en dernier ressort le recours au peuple tout entier.

Il est impossible, dans le cadre d'un article de journal, d'exposer le problème dans son entier. Je voudrais me contenter d'examiner les arguments rappelés ci-dessus du Conseil fédéral.

Rien n'est décidé pour l'instant, dit le Conseil fédéral. Or, dans des déclarations du 11 juillet 1958 et du 30 juin 1960, le Conseil fédéral exprimait l'avis que l'adoption d'armes atomiques assurerait à notre système de défense un renforcement tel qu'il n'en a encore jamais connu au cours des diverses étapes de notre effort d'armement. Le discours de dimanche passé de M. Chaudet au congrès du parti radical suisse confirme ce point de vue. Il n'est par conséquent pas exact de dire que rien n'est décidé. Au contraire et malheureusement, tout paraît irréversible si le peuple n'a pas son mot à dire. La façon dont, jusqu'à maintenant, les Chambres fédérales ont voté les crédits militaires sollicités, démontre que nos députés sont mis en condition.

L'acceptation de l'initiative équivaudrait à l'introduction d'un corps étranger dans notre droit public, dit le Conseil fédéral. Le moment n'est pas aux subtilités juridiques. Ce qui est un corps étranger dans le monde d'aujourd'hui, ce sont les armes nucléaires.

La votation populaire pourrait signifier une perte de temps fatale pour la préparation militaire, dit encore le Conseil fédéral. Cet argument prête à sourire, quand on sait que, pour organiser une votation populaire, il faut au maximum un mois, et quand on sait que, pour créer en Suisse une force de frappe ou simplement reconvertir notre armée en armée dotée d'armes atomiques, il faut non seulement des mois, mais des années. Les programmes d'armement de l'URSS, des USA et de la France le démontrent. A moins, bien sûr, que l'OTAN ne nous fournisse ces armes. Mais qu'en sera-t-il alors de notre neutralité ? Si le peuple suisse devait accepter l'initiative le 26 mai prochain, il devrait être immédiatement consulté sur la possibilité ou non de doter notre armée d'armes atomiques. Je suis par ailleurs persuadé que, si le peuple suisse refuse l'initiative, l'année prochaine, la question sera posée aux Chambres fédérales.

Les armes nucléaires tactiques et non stratégiques, dit enfin le Conseil fédéral, ne sont que le prolongement des armes classiques et conventionnelles. Je citerai ici J. Rossel, directeur de l'Institut de physique de l'Université de Neuchâtel, membre de la Commission fédérale de l'énergie atomique :

« Malgré ce qu'on peut en dire, la différence entre les armes nucléaires tactiques et stratégiques est arbitraire et illusoire. Une telle distinction, utilisée pour influencer l'opinion, n'est rien d'autre qu'une duperie. L'histoire et le sens commun nous l'ont appris depuis longtemps, c'est toujours aux engins de plus gros calibre qu'on a recours dans un conflit pour avoir le dernier mot. »

Pour ma part, je voterai résolument OUI à l'initiative atomique No 2.

Votation cantonale

Le 13 mai 1960, un comité inter-partis, composé de MM. Arthur Bender, Albert Dussex, Otto Matter, Gérard Perraudin, Gaspard de Stockalper et du soussigné, déposait à la Chancellerie cantonale une initiative, appuyée par 7172 signatures valables. Cette initiative demande la modification de l'art. 52 de la Constitution cantonale, de telle façon que notre gouvernement soit composé de 7 conseillers d'Etat au lieu de 5, qu'il soit élu à la représentation proportionnelle, et que les listes puissent être apparentées.

La représentation proportionnelle en soi est, nul ne peut le contester, une conquête de la démocratie.

En 1918, M. Jules Tissières de Martigny parlant au Conseil national au nom du groupe conservateur, à l'occasion de l'introduction de la proportionnelle pour l'élection des députés au Conseil national, disait :

« On a trop dit, Messieurs, que la représentation proportionnelle est une pure question d'opportunité et que, **bonne dans certains cas, elle est détestable dans d'autres. On ne peut, sans illogisme, l'accueillir ici et la repousser là.** Pour nous, nous constatons que le suffrage universel est à la base de nos institutions représentatives et, partant de là, nous disons que **la représentation proportionnelle devient un principe.** On peut lui appliquer le mot si vrai de Stuart Mill : Le principe que nous défendons n'est ni socialiste, ni radical, il mérite de figurer au programme de tous les partis qui préfèrent à une série de succès fortuits un triomphe toujours fondé sur les principes de la justice. »

L'initiative est soutenue par toutes les minorités valaisannes et par tous ceux qui sont convaincus que les partis doivent être représentés dans toutes les instances proportionnellement à leur force.

Officiellement, le parti majoritaire valaisan s'y oppose.

Le message du Conseil d'Etat en donne les raisons :

— La proportionnelle consacre l'abandon du principe de la représentation des 3 régions du canton.
— La proportionnelle menace l'homogénéité et l'unité du gouvernement.
— Avec la proportionnelle, les conseillers d'Etat seront élus par les partis et non par le peuple.
— Pour l'instant, 5 conseillers d'Etat suffisent. Augmenter ce nombre à 7 n'est qu'une innovation inutile et coûteuse.

Voyons ces objections d'un peu plus près :

Quant à l'abandon du principe de la représentation des 3 régions du canton, on pourrait se contenter de répondre qu'à l'époque où on est en train de repenser le fédéralisme suisse et de faire l'Europe, il est anachronique de vouloir encore et toujours diviser le Valais en 3 régions bien distinctes. Mais il saute aux yeux qu'avec la représentation proportionnelle ou le canton ne forme plus qu'un seul collège, toutes les minorités, tant linguistiques que politiques, ont la possibilité d'être représentées, cela d'autant plus que l'initiative prévoit de porter le nombre des conseillers d'Etat de 5 à 7, et la possibilité d'apparenter les listes.

Quant au danger que ferait courir la proportionnelle à l'homogénéité et à l'unité du Conseil d'Etat, cet argument ne résiste pas à l'examen. Il y a tout d'abord une contradiction à vouloir maintenir la représentation des 3 régions du canton et à parler d'homogénéité et d'unité. Si le système majoritaire utilisé jusqu'à ce jour avait réussi à créer une doctrine politique gouvernementale claire et cohérente, on pourrait certes aujourd'hui brandir la menace d'une rupture de cette ligne de conduite. La seule unité qui existe aujourd'hui au Conseil d'Etat est celle de l'appartenance politique, celle d'une majorité écrasante, avec la concession faite d'un siège à la minorité radicale.

La proportionnelle fera au contraire élire au Conseil d'Etat des hommes qui veulent préparer l'avenir. Le parti radical, qui est pour la proportionnelle et qui a donné les preuves de sa capacité de gouverner est garant que la proportionnelle est dans l'intérêt du pays.

Avec la proportionnelle, dit le message du Conseil d'Etat, les conseillers ne seraient plus élus par le peuple, mais par les partis. Aujourd'hui, ils sont bien trop souvent les élus des comités. Non seulement le peuple n'a pas le libre choix, mais il n'a pas de choix du tout. Ce système a abouti à un immobilisme dangereux. Et beaucoup de citoyens, qui ne sont pas tous minoritaires, pensent que certains inconvénients inhérents au système proportionnel, comme d'ailleurs à tout système électoral, valent mieux que l'immobilisme actuel.

5 conseillers d'Etat suffisent pour l'instant, dit enfin le parti majoritaire. D'aucuns ont voulu voir dans l'augmentation du nombre des conseillers d'Etat le point faible de l'initiative. C'est au contraire un de ses meilleurs atouts. Il est incontestable que les tâches de l'Etat ont augmenté dans une proportion extraordinaire. La socialisation, non pas tant dans le sens politique du terme que dans son sens technique, est en marche. Il ne sert à rien de le regretter, au contraire, il s'agit de prendre le progrès technique comme un bienfait et de l'humaniser de telle façon que les libertés essentielles soient sauvegardées. On ne peut plus gouverner avec les méthodes du passé. Gouverner, c'est prévoir l'avenir, mais c'est aussi et surtout choisir. Il faut aménager la cité de demain. Pour une plus grande efficacité de l'exécutif, 7 conseillers d'Etat ne seront pas de trop.

On a brandi la menace des dépenses supplémentaires. Je pense au contraire qu'une meilleure organisation du travail permettra à l'Etat d'économiser de l'argent dans les secteurs aujourd'hui livrés sans surveillance aux aléas de la conjoncture.

L'idée de l'élection du Conseil d'Etat à la représentation proportionnelle n'est pas nouvelle en Valais. Elle est agitée depuis plus de 50 ans.

La faveur que la dernière initiative rencontre à travers le pays est une preuve que s'ébauche en Valais une nouvelle politique plus active, plus dynamique et adaptée à notre temps.

Il est certain que, si l'initiative devait échouer, dimanche prochain, le parti radical devra reconsidérer sa politique de participation au gouvernement.

OUI donc à la R. P. ! Aloys Copt.

Une poignée de faits irréfutables à l'appui de la R. P.

Pris de panique, les majoritaires versent des tonnes de canulards sur le pays, laissant à leur cher président le souci de couvrir les dépenses astronomiques qu'elles entraînent. Ils font valoir que :

1. Le Conseil fédéral et les cantons ont des gouvernements composés des représentants de plusieurs partis.
   Réponse : Ils sont précisément le reflet fidèle de la R. P., ce qui prouve qu'elle est devenue une nécessité. La R. P. est devenue un état de fait que l'initiative demande de légaliser.
2. Un radical vaudois et un socialiste zuricois se sont prononcés contre la R. P.
   Rép. : Il y a de cela plus de 25 ans pour le premier et tantôt 50 ans pour le second. Depuis, les événements se sont déroulés à la vitesse « éclair ». Mais que ne rappellent-ils l'opinion du grand conservateur et homme d'Etat Motta qui déclara solennellement que le Tessin avait retrouvé la paix grâce à un conseil d'Etat proportionnaliste qui permet aux partis d'apprendre à gouverner ensemble.
3. La R. P. nuit à l'homogénéité du gouvernement.
   Rép. : Il y a 25 ans, le Valais a connu un Conseil d'Etat monocolore. Ce fut un régime de malfaisance en raison des divisions haineuses et de la désunion complète. Le canton souffre encore des dégâts causés par l'homogénéité.
4. La stabilité gouvernementale est mise en péril par la R. P.
   Rép. : Drôle de stabilité si l'on veut bien avouer que de 1921 à 1947 le Valais a connu 16 conseillers d'Etat dont 8 chefs du Département des finances, ce qui a gravement compromis sa situation financière à cause de l'impossibilité de rénover la législation fiscale.
5. Le système majoritaire laisse à la minorité le libre choix de ses candidats !
   Rép. : Audacieuse affirmation puisque même la majorité du Grand Conseil ne respecte pas les candidatures minoritaires à la vice-présidence. Il n'est qu'à voir les cas Delliberg et Kaempfen. Il n'est pas douteux que s'il s'était agi d'un scrutin pour l'élection du Conseil d'Etat, tous les deux auraient également échoué. Et la récente tentative de torpillage de M. Copt ? L'offensive n'a pas été poussée à fond parce que si elle avait abouti se serait probablement posé le problème du maintien de la collaboration gouvernementale radicale. Il faut encore se rappeler que le méritant Joseph Burgener, conseiller d'Etat pendant à peu près un quart de siècle, fut sacrifié à un autre conservateur bas-valaisan. Ce fut la perte d'un siège pour le Haut-Valais. Croit-on alors que ses citoyens seront assez naïfs pour repousser la R. P. qui leur assure 2 sièges quoi qu'il en soit ?
   Avant donc de garantir le choix des minoritaires, il faut que la majorité respecte tout d'abord ses propres candidatures officielles. Sinon cela devient de la tartuferie.
6. Le nombre de cinq conseillers d'Etat est suffisant.
   Rép. : Peut-être si, comme c'est le cas, ils se contentent de gérer en exerçant le rôle de premier fonctionnaire du département. Mais au train rapide où vont les choses et l'accroissement constant et considérable de lourdes tâches d'Etat le nombre de sept est indispensable pour que les conseillers d'Etat puissent réellement prévoir, diriger et finalement gouverner. Notre canton a déjà souffert de déficience à cet égard.
7. Le contre-projet doit être admis.
   Rép. : Non, deux fois. C'est un plat réchauffé qui a déjà été présenté en 1947. Il est au surplus inutile, attendu que la R. P. assure également la représentation régionale. Elle n'empêchera pas que deux conseillers d'Etat soient élus dans le même district.
   En définitive, le but recherché par le contreprojet n'est que de « piper des voix » à la R. P. en semant la confusion.

CONCLUSION

La R. P. est d'actualité puisque la plupart des cantons et le Conseil fédéral l'appliquent en fait. Le système majoritaire est dépassé par les transformations de la société et vicié dans son application.

L'électeur éclairé et soucieux de véritable démocratie sait donc fort bien ce qu'il doit faire. Vive la R. P.

Vous m'en direz tant !

Un Monsieur qui n'a rien perdu de sa verdeur, en dépit de son âge, et qui la laisse transparaître jusque dans ses propos, me fait juge d'une constatation qu'il a faite en lisant des revues spécialisées :

D'une part, les économistes se plaignent de la longévité humaine qui bouleverse les calculs établis par les compagnies d'assurance, d'autre part, les médecins se flattent de retarder l'échéance de la mort, par les progrès de la science.

L'« espérance de vie » pour un homme est aujourd'hui de plus de soixante-neuf ans et pour la femme, c'est pire encore, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Si les économistes n'écrivent pas : « Ça suffit, maintenant, arrêtez les frais » — les frais de médicaments ! — ils le laissent lire entre les lignes, car ils ne cachent pas leur inquiétude.

Il est vrai, poursuit mon interlocuteur qu'ils font contre mauvaise fortune bon cœur, à en juger par l'air cossu des bâ-

(Suite en page 2)

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY-VILLE

Nos félicitations

Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Tissières, fils de Joseph, vient d'être appelé au poste de chef de clinique de l'hôpital ophtalmique de l'université de Lausanne. Nous sommes heureux de saluer le succès de ce jeune Valaisan et lui adressons toutes nos félicitations.

Votations fédérale et cantonale du 26 mai

1. Initiative sur le droit du peuple de décider de l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques.

2. Initiative populaire tendant à la modification de l'art. 52 de la Constitution cantonale et le contre-projet du Grand Conseil du 13 novembre 1962 (représentation proportionnelle).

Heures d'ouverture du scrutin : samedi 25 mai 1963 de 12 h. à 13 h. ; dimanche 26 mai 1963, de 10 h. à 12 h.

Martigny - Monthey

Contrairement à ce qui a été annoncé par voie d'affiches, le match qui était prévu à 14 h. 45 est retardé et aura lieu à 16 h. 30.

Tir fédéral en campagne

Amis tireurs, tous au stand de Martigny, les samedi 25 entre 13 h. 30 et 17 h. 30 et dimanche 26 entre 7 h. 30 et 11 h. 30, pour le

Ouverture de la piscine

Chacun se réjouit. Demain samedi 25 mai, la piscine de Martigny rouvre ses portes ! Voilà le beau temps et le plaisir d'heures de détente passées dans ce cadre sympathique revenus. Dès 14 heures demain, tous les Martignerains retrouveront la chaude ambiance et la joie qui règnent à la piscine.

Emission de la Bonne Tranche

A toute la population de Martigny,

Comme vous le savez, notre cité s'est qualifiée pour les huitièmes de finales de l'émission-concours de la radio de la Suisse romande « La bonne tranche ».

Le tirage au sort a désigné notre prochain adversaire qui sera la ville de Montreux, à laquelle nous serons opposés en un match radiophonique le jeudi 6 juin prochain, à 19 h. 45.

Il serait utile, comme par le passé, que toute la population collabore à cette confrontation qui s'annonce difficile, vu la qualité de notre rivale.

Afin d'assurer à Martigny le maximum de chances, il faudrait que :

1. **Le plus grand nombre d'auditeurs possible suive l'émission précédent la nôtre, le jeudi 30 mai à 19 h. 45.**
2. **Les personnes désirant participer plus particulièrement à cette compétition se retrouvent au carnotzet de l'hôtel du Grand-Saint-Bernard, le lundi 27 mai, à 20 h. 30, en une séance d'orientation et d'organisation ;**
3. **Chacun se souvienne qu'il peut communiquer ses réponses éventuelles par téléphone, le 6 juin, aux numéros suivants, où des permanences sont assurées :**

6 14 64 Greffe communal
6 16 08 Services industriels
6 17 05 Police municipale
6 12 65 Greffe du Tribunal
6 16 98 Cabine publique
6 00 18 Office du tourisme.

Nous espérons que tout Martigny participe à cette sympathique joute radiophonique qui procurera un Noël plus gai aux pauvres de l'hôpital et conduira, peut-être, notre localité en quarts de finales.

Intense activité de l'Ecurie des 13 Etoiles

L'Ecurie des 13 Etoiles connaît ces temps une intense activité. En effet, comme nous l'avions communiqué la semaine passée, Me Jean Zufferey, président de l'Ecurie des 13 Etoiles, a défendu les couleurs de son Ecurie à Monthléry à l'occasion du Grand Prix de Paris. Le samedi brillamment classé aux essais, Me Jean Zufferey a été malheureusement victime lors de la course de dimanche d'un tête à queue au célèbre virage de « la Ferme » alors qu'il effectuait le 15e tour. Il occupait à ce moment la 6e place et il lui restait encore 5 tours à couvrir. Son bolide malheureusement fit un tête à queue et piqua dans le fossé. Absolument aucun dégât matériel à déplorer, mais comme le règlement le prescrit, Me Jean Zufferey n'avait pas le droit de se faire aider pour sortir sa voiture du fossé. C'est en vain qu'il tenta de le faire tout seul. Ayant dû se faire aider par deux personnes, il fut disqualifié.

Demain soir à 21 h., le réputé Rallye des Jeunes organisé par l'Automobile club de Suisse, section vaudoise, prendra son départ à Vevey. Plus de 78 concurrents seront au départ de cette épreuve de nuit qui se court sur 450 km. L'Ecurie des 13 Etoiles a délégué un équipage pour défendre ses couleurs ; ce sont MM. Philippe Simonetta et Bernard Dirren qui sur Alfa Roméo essaieront de faire briller les couleurs valaisannes.

Dimanche prochain 26 mai, 15 pilotes de l'Ecurie des 13 Etoiles se rendront à Annemasse pour s'entraîner sur le circuit routier de Monthoux, sous la conduite de moniteurs expérimentés. Ils auront l'occasion de s'essayer et de voir qu'ils ont encore tous beaucoup de choses à apprendre !

Nos félicitations à l'Ecurie des 13 Etoiles et à son comité pour l'intense activité qu'elle déploie pour le développement du sport automobile.

Médecin de garde

Le service est assuré du mercredi dès 20 heures au vendredi matin à 8 heures.
Dimanche 26 mai Dr Broccard

Pharmacie de service

Jusqu'au samedi 25 mai, à 17 h. 30 : Lovey.

Du samedi 25 mai, à 17 heures 30 au samedi 1er juin : Closuit.

Le jeudi après-midi seule la pharmacie assurant le service de nuit reste ouverte.

Ouverture des salons de coiffure - le lundi

Lundi 27 mai - Dames et messieurs : Sola. - Dames : Fémina.

Heures de fermeture des salons de coiffure - Du 1er mai au 30 septembre, à 19 heures.

A la découverte du Mexique

Dimanche 26 mai, à 20 h. 30, en la grande salle de l'Hôtel de Ville, le public martignerain aura le privilège d'assister à la présentation d'un film en cinémascope et en couleurs, sonore, de notre compatriote M. Léonard Closuit, sur le « leader » économique et politique d'Amérique centrale. Ce voyage nous conduira du haut plateau du Mexique jusque dans la forêt tropicale à l'extrême sud du pays. On découvrira le vrai visage de la côte du Pacifique, de Mexico City ; on partagera quelques instants la vie des derniers Indiens pêcheurs du lac Patzcuaro (communauté d'environ 300 Indiens de race pure) ; on assistera enfin à un retour de pêche à la tortue et aux requins dans la presqu'île de Californie.

En complément de programme, M. Léonard Closuit passera une bande sur le combat de reines de Martigny.

Cette séance est donnée au profit des églises à construire dans la paroisse octodurienne.

SAXON

Vers la fête régionale bas-valaisanne de gymnastique

La SFG l'Epérance de Saxon organisera le 2 juin prochain la fête régionale bas-valaisanne de gymnastique, dite aussi fête d'inspection et de préparation avant la fête fédérale, qui aura lieu cette année à Lucerne.

La manifestation elle-même se divise en deux parties : le matin aura lieu le concours des individuels avec la participation de 80 gymnastes approximativement. Ces 80 gymnastes se répartissent en trois disciplines :artistique, nationaux et athlétisme.

Au concours par section, on verra la participation de plus de 200 gymnastes. Deux sociétés sont invitées, ce sont celles de Chillon et Charmey (Fr.)

Il va sans dire que cette manifestation verra la participation de plusieurs champions, suisses ou valaisans.

Nous en reparlerons plus longuement une prochaine fois. P. S.

Rallye J R

Dans une précédente information, nous annoncions que le traditionnel rallye de la JR de Saxon aurait lieu le 30 juin. Or, pour des raisons d'organisation, cette date est reportée à plus tard. Nous formulons le souhait que cette manifestation soit, comme les années précédentes, une brillante réussite. P. S.

LEYTRON

A cause de la fièvre aphteuse

Nous avions annoncé dans un précédent numéro le bal organisé pour ce samedi soir par la fanfare La Persévérance, de Leytron. Ce bal est renvoyé à une date ultérieure à cause des cas de fière aphteuse déclarés dans la région.

FULLY

Assemblée politique

Ce soir vendredi à 20 h. 30, à la grande salle du Cercle, une assemblée est convoquée en vue de la votation cantonale sur la R. P.

L'orateur sera M. Otto Matter, député, président de Loèche, auquel nous souhaitons la plus cordiale bienvenue et que nous sommes heureux de saluer à Fully.

Les jeunes sont cordialement invités à cette assemblée.

RIDDES

Assemblée du parti

Les membres et sympathisants du parti radical de Riddes sont convoqués en assemblée ce soir vendredi, à 20 heures, en la salle de l'Abeille. L'ordre du jour comprend une causerie sur la prochaine votation cantonale concernant la RP et dans les divers, les participants pourront s'exprimer librement sur d'autres objets.

Tous les membres du parti et sympathisants sont cordialement invités.

DISTRICT DE MONTHEY

L'audition de l'école de musique municipale

Qu'on nous pardonne le retard apporté à relater le succès que remporta dimanche passé, dans la grande salle du Cerf, l'école de musique municipale dirigée avec infiniment de doigté et de dévouement par M. le professeur Bujard. Une confusion en est la cause.

Disons d'emblée que près de 500 personnes se pressaient au Cerf à l'heure fixée. Avec la même exactitude, le rideau se leva sur cet ensemble de jeunes de 8 à 17 ans, qui compte sauf erreur, plus de soixante musiciens, non compris les plus jeunes qui en sont à l'abc du solfège et les tout petits, garçons et filles, rassemblés dans la classe de rythmique.

On ne s'imagine guère les trésors de patience et de constance dont les professeurs doivent faire preuve pour obtenir un résultat valable. Certes, il y a encore bien des lacunes. Qui le nierait ? Au départ, le concert se ressentit d'un certain manque d'assurance, du trac naturel qui devait saisir ces petits aux entrailles. Puis, peu à peu, la sûreté vint et avec elle, un fini meilleur et des harmonies très satisfaisantes.

« Telemann-Suite », ainsi que les deux dernières marches écrites d'ailleurs par M. Bujard, mirent pleinement en valeur la qualité des exécutions. Nous voudrions souligner ici combien la marche intitulée « Notre président » — elle est dédiée à M. Raymond Vionnet — fut goûtée par les mélomanes. Son contrechant est particulièrement réussi.

A l'entracte, M. Raymond Vionnet président, salua l'assistance avec beaucoup d'à-propos. A notre tour de souligner ici le dévouement du jeune président qui sacrifie sans compter de nombreuses heures à cet apostolat musical.

Ainsi que nous l'avons écrit, l'Ecole de musique municipale compte également une classe de rythmique dirigée par Mlle Vittel. Les diverses sections réunissant des enfants d'âge à peu près semblable se produisirent également pour le plaisir des spectateurs.

L'Ecole de musique a démontré sa raison d'exister. Elle se rendra les 15-16 juin prochain à Coire pour participer à la grande rencontre nationale des musiques de jeunes. Nul doute qu'elle n'y remporte un succès à la mesure des efforts de ses dirigeants.

Formons le vœu que tous les corps de musique de la localité lui délèguent leurs élèves, afin que cette institution d'une incontestable valeur éducative et culturelle poursuive sa belle activité.

DISTRICT DE SION

SION

Ouverture des bureaux de vote

Les bureaux de vote - Casino - sont ouverts : Samedi 25 mai, de 11 à 13 h. Dimanche 26 mai, de 10 à 13 heures.

La présentation de la carte civique est obligatoire.

Assemblée du parti radical

Les membres du parti radical de Sion sont convoqués en assemblée ce vendredi 24 mai, à 20 h. 15, à l'hôtel de la Gare. Le sujet à l'ordre est la votation cantonale avec une conférence de M. Edouard Morand, président du PRDV. Tous les membres et sympathisants sont priés de bien vouloir assister à cette séance.

DISTRICT DE CONTHEY

CONTHEY

Séance d'information

Une séance d'information sur la votation cantonale de dimanche aura lieu samedi à 20 h. 30 à La Ménagère, à Plan Conthey.

ARDON

Faire son devoir

Nous nous permettons de rappeler à tous les citoyens radicaux de la commune d'Ardon l'obligation d'accomplir, ce prochain dimanche, leur devoir d'électeurs. Que tous se rendent aux urnes pour une cause qui mérite d'être défendue.

Election complémentaire à la municipalité

C'est hier, jour de l'Ascension, qu'a eu lieu l'élection d'un conseiller, du président et du vice-président de la commune, en remplacement de M. Pierre Delaloye, ancien président.

M. le professeur Pierre Putallaz a été élu conseiller par 260 voix sur 276 bulletins rentrés.

M. Jérémie Frossard, vice-président actuel, a été désigné à la présidence de la commune par 208 voix. M. Putallaz en obtint 69.

Il convient de dire que ce dernier n'était pas candidat à la présidence, ces voix obtenues émanant principalement du parti radical-démocratique, celui-ci ayant décidé de porter ses suffrages sur le nouvel élu.

Par contre, M. Putallaz fut désigné vice-président par acclamations.

Elections déroulées, comme d'habitude, dans l'ordre et la dignité qui sont tout à l'honneur de notre commune. P.D.

DISTRICT DE SIERRE

Pergate attend dimanche

En temps ordinaire, la conduite actuelle de Pergate, pourrait donner lieu à de sérieuses inquiétudes.

Pensez donc, depuis quelques jours, Pergate semble ne plus décoller de notre commun, gentil et joli bistrot. Ordinairement très soucieux d'être toujours prêt à assurer de la belle ouvrage aux Travaux Publics de la Commune, ce soir encore, il a d'autres préoccupations patriotiques, qui lui courent par la tête.

C'est que, très brave citoyen, Pergate vient chercher au petit et joli bistrot, une ou des réponses, à tous ces problèmes que la Proportionnelle a déposés dans sa bonne, dans son honnête conscience. Et, bien que fort désireux de voir triompher ce qu'il appelle la Représentation Providentielle, dix fois, vingt fois, Pergate pose et repose ses mêmes questions, à tout son entourage. Ecoutez-le :

— Boh moi ! plus I réfléchis, moins I comprends les histoires des conservateurs. Pour nommer le Conseil Fédéral, les conservateurs I sont tous d'accord avec une sorte de Proportionnelle. Mais alors, pour nommer le Conseil d'Etat, I trouvent que la Proportionnelle I va plus. Dites-moi, quoi il est comme différence entre une votation Fédérale et une votation Cantonale, où I faut mettre des hommes de tous les partis, et de toutes les régions ? Répondez voir, vous bande de malins que vous êtes !

— ...

— Et puis aujourd'hui, tous les Valaisans et les conservateurs surtout, I se montent bien tous le job, d'avoir Roger Bonvin comme conseiller fédéral. Et pourtant, les conservateurs I devraient bien savoir que si I avait pas eu une sorte de Proportionnelle, Roger Bonvin I serait pas Conseiller Fédéral. Et I devraient savoir aussi, que si I avait rien qu'eu les Conservateurs le jour du vote à Berne, le Roger à nous, I serait resté raide sur le carreau. Est-I pas vrai ça, et que c'est aussi les minorités qui l'ont élu. Bande de tabernacles que vous êtes !

— ...

— Avant quand I était à Sion, le Roger Bonvin I était bien le même qu'à présent ! Le même grand homme dont ! Eh bien ! I avait beau avoir le système majoritaire en vigueur quand le Roger I était à Sion, malgré ce système I est jamais devenu Conseiller d'Etat. Et I est à peu près sûr que si I était resté en Valais, I le serait jamais devenu ! Qu'en pensez-vous, pauvre graine de topinembours ?

— ...

— Et puis, les autres histoires des conservateurs, pas tant plaisant qu'il est. Boh, de dire comme ça, que si I vient des radicaux ou des socialistes au gouvernement, tout I est fichu, I est d'abord, pas tant chrétien, pas tant charitable ! Et puis I est pas logique. Parce qu'on sait pas encore aujourd'hui qui I pourrait être en liste comme Conseiller d'Etat. Et même qui faudrait voir d'abord à l'œuvre ces Messieurs, avant de dire des mois et des mois d'avance, qui sont des bons à rien, des incapables, qui risquent de conduire le canton à la ruine, au désastre. Non ! non ! non ! dire du mal des gens qu'on connaît pas, pas bien qu'il est. Au moins nous, si on juge et si des fois on condamne, nos Conseillers d'Etat, on a un peu le droit. Parce que, I z'ont beau raconter ce qui veulent, on les a vus au boulot. Hein ! toi, marzand dé haillon, tu trouves pas que j'ai raison ?

— Oui, t'as peut-être un peu raison, mais j'estime tout de même que tu exagères !

— Boh ! I est possible que j'exagère un peu. Mais j'aime mieux ça que les paysans comme moi, qui disent toute l'année qui va pas en bas par le Gouvernement. Que le lait I est pas assez payé. Que l'argent des fruits I permet pas de payer les frais de traitement. Qui donnent la vendange pour rien et qu'après I faut payer les trois décis de Fendant aussi cher que du champagne. Que tenir du bétail c'est donner du travail à l'office des poursuites. I en a trop qui se plaignent toujours, toujours, et qui disent dès qu'on parle de politique, qui va très bien à l'Etat du Valais et qui faut rien changer. Je suis bien d'accord, pour dire qui va pas très mal en bas par Sion, mais qui pourrait aussi aller mieux. Et comme on risque pas qui ira plus mal plus tard, moi je trouve que dimanche, on a pas à craindre de foutre le Valais en l'air en votant pour la Représentation Providentielle. Toi que tu as aussi souvent mauvaise langue, est-ce que tu oserais *mettre un Oui sur ton bulletin ?*

— ???

— Ou bien tu vas te dégonfler comme une crouille pergate * ?

* * *

* La pergate, c'est la vessie du porc que les gosses des villages gonflaient autrefois pour jouer au foutebaule ! Mais ça ne veut pas dire pour autant, que notre ami Pergate est un bonhomme qui se gonfle et se dégonfle... Ah ! ça non !

Avec les radicaux à Planige

Vous savez donc, que les trois gaillards les plus actifs du parti radical sierrois ont mis sur pied la sortie de famille à Planige. Comme il s'agit de Robert, d'Henrile-Petit et du Grand-Totor, vous n'avez plus de souci à vous faire pour le bon déroulement de cette petite fête. Dimanche matin, de 8 heures à 10 h. 30, trouvez-vous tout bonnement sur la place du Belle-Vue ou devant la maison d'école des garçons, avec ou sans moyen de locomotion. Là, les organisateurs se chargeront de vous conduire à bon port. Emmenez avec vous, votre femme, vos gosses, votre (ou vos) bonne amie, traînez même dans votre sillage belle-maman. Soyez assurés que tout ce petit monde, trouvera sa large tranche de plaisir, sur la vaste étendue de l'incomparable pinède.

Le problème de la mangeaille est facile. Robert a déjà dressé toute une équipe de serveurs et de serveuses, en mesure de vous proposer raclette, saucisses rôties, cuissots d'éléphant bourrés de châtaignes, yoghourt, babas au rhum et tout et tout. Ne redoutez même pas, de vous déplacer sans un sou dans votre poche, ou sans la moindre miette d'aliments dans votre filet. Une fois là-haut, avec le plus grand sans-gêne, vous pourrez toujours taper dans la broche-maison du Grand-Totor, dans le poulet aux morilles de madame Henri Gard, dans les mille et un mets de la famille Zwissig. Car, beaucoup l'auront remarqué l'année dernière, ce jour-là, ce qui est à soi, est aussi et sans discussion possible, à tous les radicaux sierrois. Quoi le partage est total, comme dans toute bonne famille. Et comme le parti radical en est une...

Puisque il est à prévoir que tout au long de l'après-midi, on en transpirera plus d'une, dans le champ de pissenlits voisin, et aux sons de la renifle du mélancolique Vonsattel, il semble nécessaire de recommander à chacun et à chacune, de se chausser légèrement. D'éviter si possible le port des godasses à tricounis, ou à sapettes tranchantes. Ainsi, tous les participants termineront cette journée sains et saufs. Car, en vue d'éviter de casser les pieds à quiconque, les organisateurs ont décidé de supprimer cette journée-là, tout soupçon du moindre discours.

Rallye automobile des jeunes radicaux sierrois dimanche 26 mai

Comme préambule à la journée de Planige, les jeunes et sportifs radicaux sierrois organisent un rallye auto et moto qui se déroulera dans les environs de Sierre, le dimanche matin. Deux challenges, dont l'un offert par la section JR de Sierre, seront distribués aux vainqueurs de cette compétition qui se déroulera désormais chaque année et nous fera découvrir les jolis coins et les secrets de notre belle contrée. Tous les participants peuvent s'inscrire auprès de M. Gustave Masserey avant le départ du rallye fixé à 8 heures sur la place du château Bellevue à Sierre.

Vous m'en direz tant !

(Suite de la 1re page)

timents qui abritent les compagnies d'assurance et par ceux qui ne les abritent pas, mais qui sont tout de même leur propriété.

Voilà pour le premier et douloureux son de cloche.

Quant au second, beaucoup plus gai, il est le fait de la Faculté.

Grâce aux merveilleuses découvertes des savants, la mortalité infantile apparaît dérisoire, on a trouvé le moyen de conjurer les épidémies qui, jadis, accumulaient un plus grand nombre de victimes que les guerres elles-mêmes, et tandis qu'aux temps passés, on mourait jeune, en notre temps on vit âgé.

A une époque où la durée moyenne de l'existence oscillait autour de cinquante ou cinquante-cinq ans, un gaillard qui prenait sa retraite à soixante ou soixante-cinq ans, avait défié son patron et ses compagnons de travail, en même temps que les années, mais aujourd'hui ?

Il faudrait pour que les conditions fussent égales entre l'homme moderne et l'homme ancien qu'on fixe l'âge de la retraite quinze ans après celui de la durée moyenne de la vie.

Faites le compte : 69 plus 15, ça ferait donc 84 ans.

Voilà bien ce que M. Adenauer a déjà compris.

Comme on ne peut pas décemment tuer les vieillards, observait mon interlocuteur, il faut bien s'accommoder de leur présence et ne pas leur refuser le droit à la vie en leur supprimant le droit au travail.

Si l'homme au lieu de se mettre au boulot, entre 17 ou 18 ans, à l'exemple périmé de ses ancêtres, ne s'y résignait qu'à 30 ou 40 ans, ça arrangerait tout le monde.

Il faudrait trouver un moyen de verser des rentes aux jeunes afin qu'ils en profitent tout de suite, avant l'inéluctable et permanente dépréciation de l'argent, et les supprimer aux vieillards, dont le maigre magot ne résiste pas à l'usure du temps, en leur offrant, en guise de gagne-pain, des emplois modestes.

Ainsi, les jeunes jouiraient pleinement de la vie, au moment où ils ont besoin d'argent pour assouvir leur légitime envie de voyages et de mouvements et les vieux qui n'ont que de petits appétits et d'insignifiants désirs se contenteraient de traitements, à la mesure de leurs efforts réduits.

Un revenu raisonnable vaudrait mieux, pour eux, qu'une rente alléatoire, et un bon petit capital conviendrait mieux aux jeunes que des salaires substantiels dont ils ne peuvent profiter que durant quelques semaines, seulement, au moment des vacances.

Il y a là, me semble-t-il, une idée à creuser, et vous voyez, en attendant de vous y convier, je la creuse, je la creuse...

A. M.

Wir suchen für den ausbaufähigen Verkaufsrayon WALLIS

Vertreter-Persönlichkeit von Format

französisch und deutsch sprechend, mit techn. Kenntnissen für Pflege und Beratung unserer Kundschaft. Einführung in den interessanten Beruf eines Kälte- und Klimatvertreters wird geboten. Unsere Firma ist fortschrittlich und bietet überdurchschnittliches Einkommen.
Ihre Kurzofferte, die innert 10 Tagen beantwortet wird, erwarten wir gerne unter Chiffre **OFA 5527 T an Orell Füssli-Annoncen AG. Bern.**

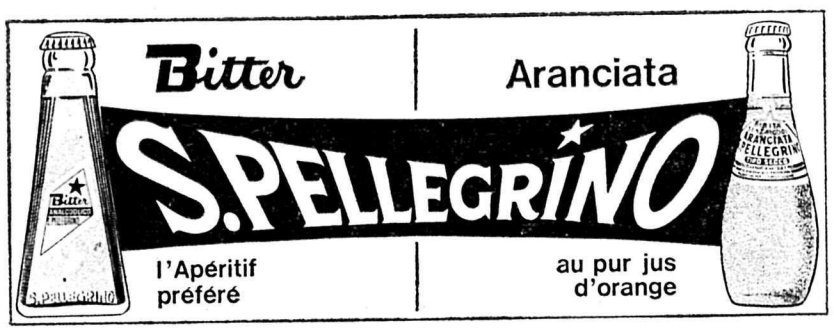

Exclusivité : H. L. Piota - Tél. 6 12 28

PARC DES SPORTS DE VERNAYAZ
Dimanche 26 mai 1963
GRAND TOURNOI
dès 13 heures.
Equipes : Fully - Saillon - Orsières - Vernayaz
En intermède - Match de vétérans : Villeneuve - Vernayaz
Cantine - LOTO rapide
Vendredi 24, dès 17 heures et samedi 25, dès 13 heures :
Match aux quilles
Au Café du Chemin de Fer et au Café de la Poste.
P 65034 S

REMORQUES
JEEPS, LAND-ROVER, UNIMOG ET BÉTAILLÈRES
plusieurs remorques d'occasion en stock
J. GERMANO - MARTIGNY - (026) 6 15 40
ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE
Route Gd-St-Bernard - Ancienne Place Comptoir P 592-1 S

Reichenbach et Cie S. A. Fabrique de meubles, Sion, cherche pour entrée immédiate ou date à convenir un (e)
employé (e) de commerce
ayant des notions de comptabilité et connaissant la dactylographie. Possibilité d'avancement à personne capable. Bon gage. Fonds de prévoyance.
P 24-2 S

SALON
Magnifique ensemble, soit : 1 canapé côtés rembourrés, 2 fauteuils côtés rembourrés, tissu 2 tons, rouge et gris, les 3 pièces.
Fr. 350,–
W. KURTH
Rives-de-la-Morges 6
MORGES
Tél. (021) 71 39 49

Sarona-Laboratoires; Sulgen/TG

On placerait pendant les vacances
2 jeunes filles
dans magasin ou commerce.
Tél. (026) 6 17 73.
P 65037 S

BON FROMAGE
3/4 gras, formes de 2 à 10 kg. - Fr. 3,30 le kg.
G. Hess, Fromages, Horriwil / Soleure.

JEUNE HOMME
ayant permis de conduire catégorie A
cherche place de chauffeur
Ecrire s/ch. *P 65030 S à Publicitas, Sion.*

Land-Rover et Jeep
Nous achetons Land-Rover et Jeep (paiement comptant).
Garage Lugon, Ardon.
Tél. (027) 4 12 50 (le matin avant 8 heures).
P 53-34 S

On cherche
DAME ou DEMOISELLE DE RÉCEPTION
débutante acceptée.
Faire offre manuscrite à **S. Sauberli, Médecin-Dentiste, Monthey.**
P 7948 S

★
Nous cherchons bon
MÉCANICIEN
Place bien rétribuée à candidat capable.
Garage GALLA, Monthey.
Tél. (025) 4 22 81.
P 183-5 S

A louer de suite dans immeuble locatif neuf, centre localité de Riddes
1 APPARTEMENT
4 pièces
3 APPARTEMENTS
2 pièces
tout confort.
Tél. (027) 4 62 95.
P 7835 S

PRÊTS
- **pas de caution**
- **formalités simplifiées**
- **discrétion absolue**

Nous accordons des prêts de Fr. 500,— à Fr. 10.000,—
Ancien établissement fondé en 1912.
Banque Procrédit Fribourg
Tél. (037) 4 64 31.

PIANOS
neufs et occasions
VENTE
ÉCHANGE
LOCATION
ACCORDAGE
Hallenbarter & CIE.
SION
P 70-7 S

43 ALIX ANDRÉ
lauréat de l'Académie française

Dans l'ombre de Stéphane

ROMAN

Stéphane serra les poings. Il était perdu s'il arrêtait son esprit sur de telles images. Mieux valait rappeler à lui l'emportement dans lequel la lettre venue de Paris l'avait jeté.

Il n'en eut pas le temps. Véronique, déjà, frappait à la porte, qu'elle ouvrit aussitôt. Puis la jeune fille s'avança vers son tuteur.

Elle était toujours en tenue de cheval : culottes de drap, chemisier de toile blanche, les jambes gaînées de hautes bottes. Ses cheveux blonds tirés en arrière, se réunissaient sur la nuque et tombaient en courtes boucles sur son dos. Ternay remarqua, pour la première fois, la pâleur de son visage, dans lequel les yeux gris semblaient plus brillants et plus grands.

— Bonne promenade, Véronique ? interrogea-t-il.

— Excellente.

Il lui tendait, ouvert, un coffret. De son briquet, il alluma les cigarettes que l'un et l'autre y avaient prises, puis invita sa pupille à s'asseoir. Lui-même resta debout, afin de pouvoir aller et venir dans la pièce et, au besoin, dérober, par le mouvement, les sentiments qu'il éprouverait.

— Je suis désolé, reprit-il d'un ton assez naturel, mais il vient de m'échoir un rôle ingrat, Véronique.

Elle ne répondit pas et Ternay s'en irrita. Néanmoins ce fut avec le plus grand calme qu'il poursuivit, tout en considérant l'extrémité incandescente de sa cigarette :

— Je pense que vous avez régulièrement des nouvelles de Mme Fabian ?

— Oui, régulièrement et fréquemment, en effet.

— Puis-je, sans indiscrétion, savoir quel ton empruntent ses lettres ? Je veux dire : votre tante montre-t-elle toujours la même affection à votre égard ?

— Et pourquoi voudriez-vous qu'il en fût autrement, Stéphane ? Ai-je démérité ?

— Non. Donc, aucune acrimonie, aucune aigreur, aucun reproche ?... Eh bien ! mais... tout est parfait. L'expression de tels sentiments m'est exclusivement réservée et vous trouverez, vous, bras ouverts et tendresse offerte pour vous accueillir à Paris.

Ternay s'était mis à marcher, passant et repassant devant sa compagne, dont les yeux ne le quittaient pas. La jeune fille était-elle surprise de l'amertume que trahissaient les derniers mots ? Stéphane ne se le demanda pas. Il poursuivit :

— Car, Véronique, votre séjour à Posteck va prendre fin. Je vous ai priée de me rejoindre ici pour que nous envisagions calmement ensemble...

Elle l'interrompit :

— Qui en a décidé ainsi ?

— Mme Fabian.

— Ma tante ne possède pas, sur moi, des droits sans limites. Vous pouvez, en tout cas, lui opposer les vôtres.

— C'est bien la dernière des choses que je ferai !

Il se reprit aussitôt et, avec plus de calme :

— Je n'y songe pas, Véronique.

— Pourquoi ?

— Pour plusieurs raisons, dont la principale est que, tôt ou tard, vous devrez reprendre votre place à ce foyer qui, malgré certains... dissentiments, reste le vôtre. Ce foyer où vous avez été heureuse ; ce foyer...

Le jeune homme s'interrompit brusquement. Il venait de rencontrer un regard dont l'intensité le troublait.

— Oubliez-vous quelles raisons m'ont obligée à quitter ce foyer, Stéphane ?

Les mains appuyées à l'accoudoir de son fauteuil, le buste en avant, Véronique attendait la réponse de son tuteur. Celui-ci se détourna pour faire tomber, dans un cendrier, la cendre de sa cigarette.

— Non naturellement, je n'oublie rien. Mais je sais aussi que le temps est le souverain remède à toute blessure. Et peut-être a-t-il déjà, sans même que vous vous en doutiez, cicatrisé la vôtre. Peut-être retrouverez-vous votre famille parisienne sans arrière-pensée, et Daniel Fabian lui-même sans rancœur. Peut-être...

Un rire moqueur interrompit le jeune homme.

— Ne prenez pas tant de peine pour me convaincre, Stéphane. Je suis certaine que je n'éprouverai, en effet, nulle émotion à revoir Daniel Fabian, puisque je ne l'aime plus.

Brusquement poussé par Ternay, le cendrier de cristal, qui se trouvait sur le bord du bureau, venait de tomber à terre où il s'était brisé. Le jeune homme se pencha, ramassa les morceaux et essaya de les réunir.

— Dommage, dit-il en renonçant bientôt à ce travail de patience. Ils sont trop nombreux.

« Ah ! vous n'aimez plus Daniel, reprit-il, sur un ton léger, en se tournant de nouveau vers sa pupille. Du moins, croyez-vous ne plus l'aimer. Voilà qui simplifie tout. Ou bien sa présence, durant les rares permissions qu'il aura, vous semblera, désormais, très supportable, ou bien vous vous déciderez à faire ce mariage de raison, dont l'idée vous révoltait. De toute manière, rien ne s'oppose plus à ce que vous rentriez à Paris.

Avec une sorte de violence, la jeune fille venait de quitter son fauteuil. Des phrases prononcées, elle n'avait retenu qu'une seule — celle qui se rapportait à son mariage — et cela suffisait pour qu'elle fût bouleversée.

— C'est vous, Stéphane, balbutia-t-elle, qui parlez ainsi ! Vous qui me conseillez d'épouser Daniel !

Elle pressa avec force son visage dans ses mains et ferma un instant les yeux, tandis que le jeune homme, très pâle, s'appuyait à sa table de travail.

Après quelques secondes de silence, elle releva la tête.

— Si je comprends bien, reprit-elle, Mme Fabian me réclame ?

— Oui. Et dans des termes qui ne me permettent plus de vous garder à Posteck.

— Voulez-vous me montrer sa lettre ?

Ternay eut un geste dont il se reprocha la vivacité.

— Excusez-moi de ne pouvoir vous satisfaire, Véronique. Certains soupçons sont tellement outrageants qu'on répugne à les étaler.

— J'insiste, Stéphane.

— Et moi, je persiste dans mon refus.

La jeune fille enveloppa son tuteur d'un regard indécis. Puis ce regard se détourna de Stéphane, erra dans la pièce. Il fallait que, pour se défendre contre tante Paule, elle sût. Il le fallait à tout prix. Du sous-main, placé sur le bureau, dépassait un papier azur que Véronique avait reconnu. La jeune fille hésita à peine. Elle fit quelques pas et, saisissant le feuillet se retourna vers le jeune homme.

— Je vous demande pardon Stéphane. J'accomplis une telle action pour la première fois de ma vie.

Puis, elle déposa tranquillement sa cigarette sur le rebord de pierre de la fenêtre, éleva la lettre à hauteur de son regard et se mit à lire.

« Monsieur,

» Vous devez juger mes lettres bien ridicules. Et plus ridicule encore l'insistance que j'ai mise à vous prier, depuis tant de jours, de me ramener enfin Véronique. Votre silence ou, quand vous consentez à me répondre, les raisons que vous invoquez pour différer sans cesse le retour de cette enfant dans sa famille ont fini par m'éclairer.

» Quelle proie facile n'est-il pas vrai, qu'une jeune fille de dix-huit ans, sans aucune expérience de la vie, et à laquelle on peut faire prendre le plus vil intérêt pour le plus grand amour ! Oui, quelle conquête aisée, et comme il a fallu, en somme, peu de temps, pour la réussite de votre plan !

» La réussite !... Est-elle donc si certaine, si totale, et ne vous heurterez-vous, monsieur, à aucune difficulté ? Je prétends le contraire.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Samedi 25 mai

7 00 Bonjour - 7 15 Informations. 7 20 Premiers propos - 7 30 Pour les automobilistes et les touristes voyageant en Suisse - 8 30 Route libre - 8 45 Le miroir du monde - 11 00 Orchestre de chambre - 12 00 Midi à quatorze heures - 12 30 Ces goals sont pour demain - 12 45 Informations - 12 55 La Rose du Colorado - 13 05 Demain dimanche - 13 40 Romandie en musique. 14 10 L'anglais chez vous - 14 25 Connaissez-vous la musique - 14 55 Les 1001 chants du monde - 15 20 A vous le chorus - 16 00 Moments musicaux - 16 20 Un trésor national : Nos patois - 16 40 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 17 10 Swing-sérénade - 17 45 Bonjour les enfants - 18 15 Carte de visite - 18 30 Le micro dans la vie - 18 50 Tour cycliste d'Italie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Le quart d'heure vaudois - 20 00 Musique champêtre. 20 05 Discanalyse - 20 50 La vie des autres, de Paul Milton - 21 25 Le coup d'essai - 21 45 Jazz - 22 30 Informations. 22 35 Entrez dans la danse - 24 00 Hymne national.

Dimanche 26 mai

7 10 Salut dominical - 7 15 Informations - 7 20 Sonnez les matines - 8 00 Concert - 8 45 Grand-messe - 9 50 Intermède - 9 58 Sonnerie de cloches. 10 00 Culte protestant - 11 15 Cantate (J.-S. Bach) - 12 15 Terre romande - 12 30 Musiques de chez nous - 12 45 Informations 12 55 Ecoutons Bernard Laurent - 13 00 Disques sous le bras - 13 30 Musique légère - 14 05 La pièce du dimanche : Viens chez nous, d'Aileen Burke - 14 40 Auditeurs, à vos marques - 15 30 Reportages sportifs - 16 50 Trois tours de danse - 17 00 L'heure musicale - 18 15 Vie et pensée chrétiennes - 18 25 Prélude et fugue - 18 30 L'actualité catholique - 18 45 Deux danses allemandes (Mozart) - 18 50 Tour cycliste d'Italie. 19 00 Résultats sportifs - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde. 19 40 Le tapis volant - 20 05 L'alphabet oublié 20 35 Comédie : L'île de la Raison ou Les Petits Hommes, de Marivaux. 22 30 Informations - 22 35 Documentaire : Genève, ville internationale - 22 55 Ballet: Jeux (Claude Debussy) - 23 15 Hymne national.

Lundi 27 mai

7 00 Bonjour - 7 15 Informations. 7 30 Pour les automobilistes et les touristes voyageant en Suisse - 8 30 La terre est ronde - 9 30 A votre service - 11 00 Orchestre Radiosa - 11 15 Nos amis du Sud - 11 30 Opéra : La Joconde (Ponchielli) - 12 00 Au carillon de midi. 12 15 Reportage : Les ailes - 12 45 Informations - 12 55 La Rose du Colorado. 13 05 Le catalogue des nouveautés - 13 30 Musique de divertissement - 16 00 Le rendez-vous des isolés - 16 20 Musiques pour l'heure du thé - 16 30 Rythmes d'Europe - 17 00 Perspectives - 17 45 Donnant-donnant - 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Impromptu musical. 20 00 Un étrange petit Monsieur, de Jean Bard - 21 00 Musique aux Champs-Elysées - 22 10 Disques parlés : Bien dire. 22 30 Informations - 22 35 Magazine des institutions internationales - 22 50 Musique symphonique contemporaine. 23 30 Hymne national.

Cinémas

Cinéma ETOILE - Martigny

Jusqu'à dimanche 26 (Dim. : matinée à 14 h. 30) : RENCONTRES, avec Michèle Morgan, Pierre Brasseur et Gabriele Ferzetti. - Dimanche 26, à 17 h. et lundi 27 : LES CAVALIERS DE L'ENFER, avec Audie Murphy et John Saxon.

CORSO - Martigny

Jusqu'à mardi 28 (Dim. 26 : matinée à 14 h. 30) : LE MERCENAIRE. - Sabato 25 et domenica 26 maggio alle ore 17 : LA CORTIGIANA DI BABILONIA, con Rhonda Fleming e Ricardo Montalban.

Cinéma MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 26 (Dim. : matinée à 14 h. 30) - Un film extraordinaire sur la prostitution : LES COMPAGNES DE LA NUIT, avec Françoise Arnoul et Raymond Pellegrin.

Cinéma REX, Saxon

Jusqu'à dimanche 26 - Un spectacle prodigieux : LA VENGEANCE D'HERCULE. Hercule (Mark Forrest), ce héros légendaire, dans des aventures plus palpitantes que jamais.

L'initiative antiatomique No 2

est un leurre, elle crée la confusion des pouvoirs et l'insécurité.

La Suisse ne veut conquérir personne ; si par malheur elle était attaquée, nous voulons que notre jeunesse puisse se défendre à armes égales sans devoir attendre l'issue d'une procédure référendaire dont la lenteur rendrait d'avance le résultat illusoire.

Le 26 mai VOTEZ NON

LE COMITÉ SUISSE D'ACTION.

Assurances:
Incendie
Vol
Dégâts des eaux
Bris des glaces
Casco partielle

MOBILIÈRE SUISSE

Agence générale pour le Valais: W. Wydenkeller Sion

Les promoteurs de l'initiative antiatomique No 2 en sont embarrassés.

M. Bringolf l'a reconnu au Conseil national. Elle crée la confusion et l'incertitude.

Le 26 mai votez NON

LE COMITÉ SUISSE D'ACTION.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

La Suisse

société d'assurances contre les accidents, Lausanne

Au cours de l'exercice 1962, l'encaissement des primes a atteint la somme de 26,2 millions de francs, dépassant de 12 % celui de l'exercice précédent. Une fois encore, les progrès les plus marquants sont ceux des assurances contre les accidents et la maladie, qui à elles seules procurent à la société la majeure partie de ses encaissements de primes.

A cette expansion du volume des affaires ne correspond malheureusement pas une amélioration du résultat technique des opérations. Au contraire, la tendance à un alourdissement continu de la chagre des sinistres ne s'est pas renversée. Elle s'est même encore accentuée dans la branche automobile dont le déficit d'exploitation demeure, tant dans notre pays que sur les marchés étrangers, l'une des principales préoccupations des assureurs. Dans la recherche d'un équilibre nécessaire, l'autorité de surveillance fédérale a été amenée, au cours de l'été, à ratifier un nouveau barème de primes pour certaines catégories de véhicules utilitaires. Mais on ne saurait s'arrêter à cette première mesure ; pour les voitures de tourisme, la revision des tarifs est non moins impérieuse.

Les indemnités payées aux assurés — sans compter les sommes mises en réserve pour les sinistres encore à régler — ont atteint 14,1 millions (11,7 en 1961). A la fin de l'année, les réserves techniques, comprenant les réserves pour reports de primes, risques extraordinaires et sinistres à régler, figurent au bilan pour 23,1 millions (19,7).

Le bénéfice de l'exercice se monte à fr. 425 504,— (424 656,—). Le conseil d'administration propose de verser fr. 45 504,— (44 656,—) au fonds de réserve et d'attribuer, comme l'année précédente, 380 000,— aux bons de jouissance attachés aux actions de la Suisse-Vie, à raison de 47,50 fr. par bon.

La Suisse

Société d'assurances sur la vie

Au cours de son 104e exercice, La Suisse-Vie n'a cessé de poursuivre son expansion. Les nouveaux capitaux assurés atteignent le montant de 184 millions de francs (134 en 1961) et les rentes viagères, immédiates ou futures, portent sur une production d'arrérages annuels de 5,4 millions (6). Les rentes d'invalidité, stipulées en 1962 à titre de prestations complémentaires aux assurances sur la vie, s'élèvent à 5,7 millions. A la fin de l'exercice, le portefeuille des assurances de capitaux en cours atteignait 975 millions (860), celui des rentes viagères 21,6 millions (21,1), alors qu'étaient assurés 31,4 millions de prestations annuelles d'invalidité.

Comme la société le relève dans son rapport, l'allongement persistant de la durée moyenne de la vie humaine a permis de réduire les primes des assurances de capitaux à prestations mixtes, conclues avec participation aux bénéfices. Une refonte parallèle des conditions générales a été l'occasion d'augmenter encore, sur nombre de points, l'efficacité des mesures de prévoyance dont l'assurance permet la réalisation. A cet égard, la faculté « d'assurabilité garantie » forme sans doute l'innovation la plus importante. Grâce à elle, le souscripteur d'une police de type mixte pourra l'augmenter au cours des ans, sans que l'évolution de sa santé risque d'y faire obstacle.

Télévision

Samedi

14 30 Reportage d'actualité - 17 00 Denis, la petite peste - 17 25 Dessins animés - 17 35 Jazz-parade - 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour international. 20 45 Entretien sportif : Six heures avec Peter Laeng - 20 55 Film : La joyeuse prison - 22 25 Film scientifique : Notre terre, cette inconnue - 22 50 C'est demain dimanche - 22 55 Dernières informations - 23 00 Téléjournal.

Dimanche

16 30 Images pour tous - 19 00 Sport-première - 19 20 Papa a raison - 19 45 Présence protestante : La Sainte-Cène. 20 00 Téléjournal - 20 15 Le calendrier de l'Histoire - 20 30 Résultat des votations - 20 40 Opéra : L'échelle de soie, de Gioacchino Rossini - 22 00 Sport - 22 30 Dernières informations - 22 35 Téléjournal - 22 50 Méditation.

Lundi

19 45 English by Television - 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour - 20 30 Film : La mort en ce jardin - 22 10 Le siège de Paris en 1870, par Henri Guillemin - 22 30 Soir-information - 22 55 Téléjournal.

Agriculture et « Kennedy - Round »

A Genève se déroulent actuellement les négociations qui intéressent très vivement l'avenir de l'agriculture européenne. En effet, l'Amérique propose qu'une nouvelle libéralisation d'échanges soit convenue entre l'Europe et l'Amérique, libéralisation dans laquelle les produits agricoles seraient inclus.

Les positions peuvent être définies sommairement de la manière suivante : l'agriculture américaine dispose en permanence de certains excédents qu'elle aimerait pouvoir écouler dans le cadre de cette libéralisation du commerce ; et l'Europe, de son côté, met sur pied une organisation communautaire de son agriculture qui parviendra très rapidement à fournir à l'ensemble de la CEE une alimentation quasi suffisante. Les Américains voudraient donc exporter plus, les Européens veulent réserver à leur agriculture des possibilités de développement et ne pas se laisser ravir les débouchés qu'ils espèrent satisfaire bientôt.

On ne peut ni ignorer ni refuser de comprendre la volonté d'expansion du puissant partenaire d'outre Atlantique. Mais il est clair que l'Europe qui a eu besoin de lui et qui, dans une certaine mesure recourt encore à sa production pour se nourrir, ne veut pas voir son agriculture bousculée et étouffée par cette concurrence plus ou moins régulière, alors que les difficultés ne lui sont déjà pas ménagées dans la situation actuelle. Pour pouvoir évoluer normalement et soutenir une comparaison valable avec l'Amérique, l'Europe doit encore travailler un certain temps à l'abri de changements trop violents et d'une concurrence trop vive. Mais naturellement son évolution dans le cadre du Marché commun ne manque pas d'inquiéter les Américains qui ont déjà perdu quelques marchés européens.

Il semble donc que la négociation globale ne puisse aboutir en ce qui concerne l'agriculture. En effet, ce que les Etats-Unis proposent porterait un très grave coup à la politique commune du Marché commun et signifierait l'arrêt de mort d'une part importante de l'agriculture de la plupart des pays de notre continent. Cela ne signifie pas qu'à longue échéance cette libéralisation ne puisse passer dans les faits. Le Marché commun le prouve, puisqu'il la réalise pour six pays, et une part très importante de l'agriculture européenne. Le président Kennedy obtiendra donc moins que ce qu'il demande. Mais s'il prend patience, il permettra à l'Europe de se consolider et de lui concéder d'autant plus, lorsque le temps sera venu de reposer le problème, en des termes probablement plus larges.

CRIA

M. Hans Schaffner président de la réunion du Gatt, a prononcé son discours inaugural

Après son élection à la présidence de la réunion des ministres du Gatt, jeudi matin, M. Hans Schaffner, conseiller fédéral, a prononcé le discours inaugural. Après avoir remrcié de l'honneur fait à la Suisse et à lui-même en le portant à la présidence de cette réunion extrêmement importante, le chef du département fédéral de l'économie publique a insisté sur le caractère fondamental des problèmes inscrits à l'ordre du jour. Il n'est pas exagéré, a-t-il dit, qu'à l'issue des travaux, fussent-ils couronnés de succès ou destinés à connaître l'échec, le monde ne sera plus tout à fait ce qu'il était auparavant.

Cette réunion doit être une véritable session de travail. Aussi devrons-nous éviter de nous égarer en déclarations générales qui ne feraient que réaffirmer ce qui est l'évidence même. Notre seule présence ici prouve amplement que nous sommes tous animés du désir de ne pas seulement reconnaître l'existence d'un certain nombre de problèmes urgents et la nécessité de leur trouver une solution, pour nous séparre ensuite sans avoir décidé de façon pratique et viable quand et comment ils seront résolus. Si l'ensemble de nos problèmes ne peuvent être réglés en cette occasion, il importe au moins que nous fixions des objectifs précis en vue de leur règlement à venir. S'il nous fallait dire quels sont les plus impatients d'entre nous, je n'hésiterais pas à affirmer, sans cainte de me tromper, a poursuivi l'orateur, que ce sont les pays en voie de développement, car ils ont de bonnes raisons d'être impatients. Il a fallu aux nations développées du monde un certain délai pour saisir pleinement l'urgence des problèmes posés. D'autre part, les instruments traditionnels de la politique commerciale que le temps a consacrés, soit les réductions de droit sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, ne sont plus adaptés et ne suffisent plus aujourd'hui à améliorer sensiblement la situation des pays peu développés. Le moment était donc venu où des idées novatrices devaient germer et s'imposer, où de nouvelles techniques devaient être conçues, qui soient une aide réelle.

NOUVEAU

RELAIS DE LA SARVAZ

Saillon

vous propose pour l'inauguration officielle de son établissement son

Menu gastronomique

(dîner du 25 mai, dès 20 heures)

Pâté Maison
* * *
Consommé Célestine en tasse
* * *
Asperges Mayonnaise
Viande séchée
* * *
Jambon à l'os
à la mode Bourguignonne
Jardinière de Légumes
Pommes Parisiennes
Salade verte
* * *
Soufflé Marie Brizzard
Fruits

Menu à Fr. 16,—

Réservation : tél. (026) 6 23 89

P 7974 S

500 commerçants privés vous aident à *réaliser d'appréciables économies* grâce aux *timbres escompte*

UCOVA

Ménagères, pensez-y.

Tirage au sort des carnets.
Timbres de voyage à prix réduit.

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT
alcoolisé à 21°

Ce délicieux breuvage . . . est préféré du sage

Mercredi 29 ! Enfin !

La guerre des boutons

au cinéma Étoile, Martigny.

Tondeuses à gazon

à bras et à moteur. Vente, réparations, échanges.

Charles Méroz, Martigny-Ville, tél. (026) 6 13 79.

Pensée

Crier et couvrir la voix du contradicteur pour prouver que l'on a raison, prouve seulement que la raison est faible. *Maxime chinoise.*

UNE NOUVELLE ENTREPRISE

Armand Bonvin - Yvon Mabillard

REVÊTEMENTS DE SOLS

SION - Rue de la Dixence 25

avisent la clientèle qu'ils ont fondé, sous cette raison sociale, une nouvelle entreprise spécialisée dans le revêtement plastic, linos, moquette et tapis en tous genres.

Quelques années de pratique dans le métier sont la référence d'un travail soigné à des prix étudiés.

Tél. (027) 4 21 04.

P 7679 S

Fiancés, parents, amateurs de meubles:
Ici, vous trouverez tout pour votre foyer sous un seul toit!

Samedi et Lundi de Pentecôte ouvert à Lausanne

sans interruption dès 8 heures

Pfister-Ameublements SA - Montchoisi 5

Essence gratuite/remboursement du billet CFF pour tout achat dès Fr. 500.—

LIDDES

Dimanche 26 mai, dès 13 heures

INAUGURATION des uniformes de « La Fraternité »

9 fanfares — 450 musiciens

Défilé - Concert de choix - Discours
Buffet froid et chaud
Dès 18 heures : GRAND BAL
Invitation cordiale
Le comité.

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme suit :

Jour	Date	Heure	Tirs avec
Mardi	28.5.	0600—1700	Canons ER Art. 27

Position de la batterie : Rhonedamm, N. Pt. 496 Préjeu 596000/121000.

Zone dangereuse : Prâbé - Pra Roua - Crêta Basse - Sex Noir - Câble Court - Sex Rouge. La Motte - Chamossaire - Pas de Mainbré - Turin - La Comba - Deylon - Incron-exkl. - Drahingraben N Kote 1800. - 594000/128000. - Hauteur verticale : 5000 m.

Mardi	28.5.	1300—1800	Armes
Mercredi	29.5.	1300—1800	d'infanterie
Jeudi	30.5.	1300—1800	Vsg. Trp. RS 43
Vendredi	30.5.	1300—1800	

Zone dangereuse - Savièse: Étang de Motone. Pt. 1061 - Pt. 1068 - Ste Marguerite - Pt. 1527,5. Pt. 1489 - Louché - Pt. 1361 - Étang d'Arvije - Pt. 1059 - Étang de Motone.

Mardi au Vendredi	28.5. 31.5.	1300—1800	Armes d'infanterie Vsg. Trp. RS 43 (réserve)

Zone dangereuse - Aproz : ancienne mine au sud d'Aproz et 500 m. à l'Est d'Aproz.

Pour de plus amples informations on est prié de consulter le Bulletin Officiel du Ct. du Valais et les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

Tél. (027) 2 29 12.

Cdt. Place d'armes de Sion.

P 20 Y

MARTIGNY - EXCURSIONS
R. Métral
Bât. Régence - Rue du Grand Verger
Tél. (026) 6 10 71 et 6 19 07

CARS PULLMAN CONFORT
TOUT COMPRIS

Agence de voyages
Organisations de voyages toutes directions.
Suisse et *étranger*.
Prix spéciaux pour *classes*, *contemporains*, *écoles* et *sociétés*.
Devis sans engagement.

P 6624 S

OCCASIONS

A vendre

magnifique banque-comptoir de magasin, très moderne pouvant servir de Bar, mesurant 2 m. 50 de long, **pour Fr. 800,—** (valeur 2000 frs.)

2 Banques sapin avec plusieurs tiroirs à Fr. 50,— la pièce.

1 Comptoir pour café dessus formica.

4 grands Bancs Dossiers et sièges rembourrés recouverts de Stamoid vert foncé, de 2 et 3 mètres de long.

1 Grand Bureau double environ 170 cm. x 180 le dessus légèrement incliné en chêne.

6 tables pieds fonte à Fr. 30,— pièce.

Très grand rayonnage-étagère en noyer, environ 2 m. 50 de long et 2 m. 30 de haut.

Chez

Jos. Albini, Montreux
18, Avenue des Alpes - Tél. (021) 61 22 02.

BERNINA

bat tous les records par les services qu'elle rend et la simplicité de son emploi.
C'est la machine de confiance qui ignore pratiquement la panne.
Examinez-la: vous serez enthousiasmé.

BERNINA
R. WARIDEL
Av. du Gr. St. Bernard
Tél. (026) 6 19 20
MARTIGNY
*
CONSTANTIN FILS S.A.
Rue des Remparts
Tél. (027) 2 13 07
SION

P 194-17 S

STÉNO-DACTYLO
expérimentée

cherche place.

Faire offre sous/chiffre *P 65033 S à Publicitas Sion.*

TURISSA

aux ennuis; grâce à notre crochet anti-bloc breveté.

Les machines à coudre TURISSA sont des produits de haute précision de l'industrie suisse.

Approuvée IRM + ASE.
Déparasitée radio TV/OUV

F. ROSSI
Av. Gare, 29
MARTIGNY
Tél. (026) 6 16 01

P 55-1 S

Peugeot 203

A vendre 1 Peugeot 203 1957, état de marche parfait, intérieur cuir *avec plaques et assurance payées* pour l'année 1963 (prix fr. 1900,—).

Garage Lugon, Ardon.
Tél. (027) 4 12 50 *(le matin avant 8 heures).*

P 53-36 S

En vue de parfaire notre organisation présente et future, nous cherchons, pour entrée immédiate ou à convenir des

employés de commerce

pour nos services d'achat :

- **denrées coloniales**
- **fruits et légumes**
- **produits laitiers**

Ces postes conviendraient à des jeunes gens (21 à 23 ans) dynamiques, ayant une bonne formation professionnelle, désireux d'œuvrer dans une entreprise en pleine expansion où ils trouveront assurément la possibilité de se créer une situation enviable.

Ces futurs collaborateurs bénéficieront d'avantages sociaux exemplaires, d'une place stable, de la semaine de 5 jours et d'une ambiance de travail agréable.

Toutes les offres seront examinées avec attention et discrétion absolue.

Veuillez adresser votre offre de services, accompagnée d'un curriculum vitæ, de vos copies de certificats et d'une photo à la

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE **MIGROS VALAIS**
Chef du personnel, Case post. 148
MARTIGNY-VILLE

CASINO ETOILE — **Mardi 28 mai**
MARTIGNY — **20 h. 30**

Ballet romantique

Les Sylphides

Musique de Chopin

par les élèves de Mme Derivaz, professeur au conservatoire et à l'école-club.

Prix des places : Fr. 3,30 4,40 5,50.

Location : Magasin Fessler - Tél. 6 10 34.

P 208-A-8 S

Confiez votre moteur à

DES MAINS EXPERTES

celles de spécialistes

MOTORVAL S.A.
MONTHEY
52, Avenue de l'Industrie
Tél. (025) 4 25 52

P 233-2 S

Cinémas

ETOILE Martigny

Jusqu'à dimanche 26 - (18 a. révolus) - Dimanche : matinée à 14 h. 30) - Le passionnant film français :

RENCONTRES

avec Michèle Morgan et Pierre Brasseur.

Dimanche, à 17 h. et lundi 27 - (16 ans révolus) - Un « western » avec Audie Murphy :

LES CAVALIERS DE L'ENFER

CORSO Martigny
6 16 22

Jusqu'à mardi 28 - (16 ans révolus) - Dimanche 26 : matinée à 14 h. 30 - Un vrai film de cape et d'épée :

LE MERCENAIRE

avec Stewart Granger et Sylva Koscina.

Sabato e domenica alle ore 17 - Uno spettacolo palpitante:

LA CORTIGINA DI BABILONIA

In italiano - (18 anni comp.)

CINE MICHEL Fully

Jusqu'à dimanche 26 - (18 a. révolus) - Dimanche : matinée à 15 h. 30) - Réédition du grand film français :

LES COMPAGNES DE LA NUIT

avec Françoise Arnoul.

REX Saxon
6 31 66

Jusqu'à dimanche 26 - (16 a. révolus) - Un spectacle prodigieux :

LA VENGEANCE D'HERCULE

avec Mark Forrest.

CINE L'Abeille RIDDES

Samedi 25 - Dimanche 26 mai, 20 h. 30 - (16 ans) - Un western de grande classe :

LE DIABLE DANS LA PEAU

avec Audie Murphy et Stephen McNolly. Un remplacement de la loi soulève le masque du Diable. Technicolor.

P 27-21 S

CINEMA Ardon

Samedi - Dimanche, 20 h. 30 (dès 16 ans révolus) - Le bel athlète Gordon Scott dans :

LA PLUS GRANDE AVENTURE DE TARZAN

tourné au cœur de la brousse africaine. En couleurs.

Dimanche 17 h. - Film italien, sous-titré français-allemand :

LA VENDETTA DI URSUS

P 96-22

ST-MAURICE
Hôtel de la Dent-du-Midi

Dimanche 26 mai 1963, dès 14 h. 30

LOTO

pour la restauration de l'église

— Invitation cordiale —

P 8020 S

Martigny - Monthey

Contrairement à ce qui a été annoncé par voie d'affiches, le match aura lieu à **16 heures 30** au lieu de 14 heures 45.

La représentation proportionnelle au Conseil d'Etat

Danger d'incohérence ?

A la veille de l'ouverture du scrutin, il nous apparaît opportun de rappeler quelques passages de l'article qu'un groupe de professeurs d'écoles secondaires et supérieures faisant partie du mouvement « Renouveau » a adressé à tous les journaux du Valais et que le « Confédéré » a pour sa part publié en entier le 10 mai.

Nous reproduisons les passages et conclusions ci-dessous concernant plus particulièrement le danger de manque d'homogénéité que ferait courir la R.P. au futur Conseil d'État. Les jeunes professeurs ont répondu par avance, comme on va le voir, à cet argument.

Examinons de plus près le danger d'incohérence. On ne gouverne pas sans une majorité, c'est bien certain. Mais ajoutons aussitôt : il ne faut pas que la majorité soit seule à gouverner. Le système proportionnel ne renverse pas cette majorité. S'il s'agissait d'une sorte de « troïka », où des forces sensiblement égales tirant chacune de leur côté, nous dirions « non » à cet instrument d'anarchie. La situation se présente différemment. Le nouveau mode d'élection permettra d'apporter à la majorité actuelle ce dont elle a incontestablement grand besoin : un complément, un contrôle et un contrepoids.

Avec un exécutif homogène — formé d'élus d'un seul parti — il est sans doute plus facile de gouverner. Cela ne signifie pas cependant que le bien du pays soit mieux assuré. Lorsqu'une seule tendance peut s'exprimer, «l'accord» va de soi. Plus difficile, mais plus fécond aussi est le véritable accord qui résulte de la synthèse des tendances diverses, à condition que tous les élus veuillent le bien du pays. Mais pourquoi les élit-on, sinon pour cela ?

Le parti majoritaire ne semble pas s'être plaint jusqu'à ce jour de l'incohérence au sein du gouvernement à cause de la présence d'un conseiller radical. Cela nous fait penser que la raison officielle de l'opposition à cette initiative des minorités n'est ni la seule ni la plus déterminante. Allons jusqu'au bout de notre pensée. Nous ne croyons pas qu'une majorité radicale ou socialiste serait plus favorable au système proportionnel que ne l'est le parti majoritaire actuel. Il n'est pas certain non plus que si la majorité actuelle était une minorité, elle ne demanderait pas la représentation proportionnelle malgré les déclarations faites à ce sujet. Chacun cherche à consolider ses positions : voilà la vérité. C'est tellement humain!

Des revirements politiques ne sont pas impossibles. Une majorité au pouvoir peut devenir un jour une minorité. Le système proportionnel aurait l'avantage de lui assurer à ce moment-là une participation effective au gouvernement du pays.

Le système proportionnel nous semble présenter un autre avantage important. Il permettra plus de liberté dans la dséignation des candidats et un choix plus étendu au sein du parti majoritaire. Il donnera à tous l'occasion de voter pour des personnes plutôt que pour des partis. Présenter une liste unique de 5 candidats, comme cela s'est déjà fait, ce n'est pas donner le maximum de chances pour un choix démocratique. Le nouveau mode d'élection favorisera une compétition saine, donc la régénération des partis qui, malheureusement, les uns après les autres, s'embourgeoisent.

Résumons. Un exécutif élu au système proportionnel présente théoriquement une cohésion moins grande que celle qui résulte du système en vigueur. Mais la représentation des différentes tendances ne sera-t-elle pas utile au pays ? La présence d'une critique constructive au sein du gouvernement obligera de remettre en question ce qui paraît le mieux assuré et de réduire l'écart entre la théorie et la pratique. Toute majorité, répétons-le, a besoin à la fois d'un complément, d'un contrôle et d'un contrepoids.

Il nous semble donc que les avantages du système proportionnel l'emportent sur les inconvénients. C'est un OUI réfléchi que nous mettrons dans l'urne les 25 et 26 mai prochains.

N. B. - Cet article est envoyé à tous les journaux du Valais.

Ont signé : Abel Bovier, Sion ; André Carruzzo, Sion ; Michel Frachebourg, Martigny ; Candide Moix, Sion; Joseph Mottiez, Sion ; Fernand Premand, Sion; Candide Rossier, Saillon; Michel Terrapon, Saint-Maurice.

OUI pour la R. P. au Conseil d'Etat

Samedi et dimanche prochains, les citoyens valaisans seront appelés aux urnes pour se prononcer sur un problème qui toucheà l'organisation de l'Etat donc sur un problème fondamental ayant un caractère essentiellement politique. De quoi s'agit-il ? C'est l'article 52 de la Constitution cantonale que l'on se propose de modifier. Il avait précédemment la teneur suivante :

« Le pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat composé de 5 membres.

Un d'entre eux est choisi parmi les électeurs des districts actuels de Conches, Brigue, Viège, Rarogne et Loèche, un parmi les électeurs des districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey et un parmi les électeurs des districts de Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey.

Les deux autres sont choisis sur l'ensemble de tous les électeurs du canton. Toutefois, il ne pourra y avoir plus d'un conseiller d'Etat nommé parmi les électeurs d'un même district.

Les membres du Conseil d'Etat sont élus directement par le peuple, le même jour que les députés au Grand Conseil, pour entrer en fonctions le 1er mai suivant. Leur élection a lieu avec le système majoritaire. Le Conseil d'Etat se constitue lui-même chaque année ; le président sortant de charge n'est pas immédiatement rééligible... »

(Le reste de l'article touche aux modalités de vote).

Il aura dorénavant la teneur suivante :

« Le pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat composé de sept membres.

Les membres du Conseil d'Etat sont élus directement par le peuple, le même jour que les députés au Grand Conseil, pour entrer en fonction le premier mai suivant.

Leur élection a lieu au système proportionnel ; l'apparentement de listes est autorisé.

Le canton ne forme qu'un seul collège électoral.

Les dispositions d'application seront déterminées par la loi ».

On voit donc d'emblée que les trois innovations essentielles sont les suivantes :

- 7 membres du Conseil d'Etat au lieu de 5 ;
- un gouvernement élu au système proportionnel au lieu du système majoritaire, selon la pratique admise dans la plupart des communes ;
- la possibilité, inexistante jusqu'ici, d'apparenter les listes.

Et pourquoi changer ?

L'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Etat se justifie indiscutablement par l'augmentation des tâches, certains départements étant visiblement trop chargés.

En outre, qu'on le veuille ou non, on s'achemine vers un régime où les gouvernements ne pourront plus se contenter d'administrer. Il faut leur donner la possibilité de gouverner réellement, de penser les problèmes, de planifier et de coordonner le travail.

Si le sixième conseiller d'Etat proposé se voyait investir de cette mission, analogue en définitive à celle d'un président de commune et si le septième recevait quelques services détachés de Départements trop importatns, on trouverait une ample justification à cette augmentation bien propre, au surplus, à assurer la représentation équitable des minorités linguistiques et politiques.

L'élection des membres du Conseil d'Etat au système proportionnel remplaçant le système majoritaire actuel n'a en soi rien de révolutionnaire comme on veut bien le dire.

Il est appliqué depuis des décennies dans les conseils législatifs du pays, soit notamment pour le Grand Conseil et le Conseil national.

Il est entré dans la pratique pour les conseils municipaux de la plupart de nos communes où les minoritaires de quelque parti qu'ils soient, en réclament l'application pour s'assurer des élus, tout d'abord, et pou rles choisir eux-mêmes ensuite.

Dans les cantons, il est appliqué à Zoug et au Tessin et l'on n'a pas connaissance que ces cantons soient mal gouvernés pour autant.

L'exemple des autres cantons n'est pas déterminant, car c'est la constellation politique qui dicte à chacun le régime à adopter.

En Valais, en face d'une forte majorité, les partis minoritaires devront toujours considérer leur ou leurs élus au Conseil d'Etat comme un cadeau qui leur a été fait. Or, cela heurte les sentiments de fierté des Valaisans qui désirent choisir eux-mêmes leurs représentants.

Le fait que des conseillers d'Etat radicaux de valeur aient pu être élus ces dernières années au système majoritaire et remplir leur mission à satisfaction ne prouve nullement que le principe ayant prévalu à leur élection soit juste, ni que cela va pouvoir durer.

Cela ne prouve en tous cas pas qu'une élection au système proportionnel ébranlerait l'ordre établi. Sinon, il y a belle lurette que nos communes où l'on élit les conseillers de cette manière connaîtraient l'anarchie.

Or, qui peut dire que nos communes ne se sont pas bien accommodées du système et qu'elles n'ont pas réussi à progresser et à se développer ?

Le bon sens conduit donc les citoyens à accepter l'initiative dimanche prochain ceci d'autant plus que grâce à l'apparentement de listes, certaines positions pourront être sauvegardées comme elles l'ont été pour le Conseil national.

Ne nous effrayons donc pas des menace sde ceux qui peignent le diable sur la muraille et adoptons un système d'élection qui satisfasse l'équité et le sens des responsabilités.

Ed. Morand.

DISTRICT DE ST-MAURICE

VERNAYAZ

Vernayaz se qualifie

Hier soir, l'émission « La Bonne Tranche » était à nouveau sur les bords du Trient. Pour ces 8mes de finale Vernayaz était opposé à Marly-le-Grand, qui avait disposé de Saxon, parce qu'il comptait moins d'habitants. Le même fait se représentait hier soir, lorsque les présidents des deux communes donnèrent le nombre des habitants au recensement de 1961. En cas d'égalité, Vernayaz perdrait parce que comptant 28 habitants de plus ! ! !

C'est dans une salle à peu près comble, parmi eux un bon nombre d'enfants d'école, que l'émission débuta. Vernayaz gagnait le tirage au sort et, de ce fait, répondait le premier. A peine trente secondes étaient écoulées que Marthe Pache ouvrait le score pour les Planains. Sitôt après, les Fribourgeois égalisaient. Tout était à recommencer. C'était sans compter sur Danièle Coquoz qui redonnait un point ; mais, comme auparavant, l'égalisation allait suivre. Pendant près de 6 minutes, des deux côtés, personne ne pouvait redonner l'avantage. Il fallut attendre la 14e minute pour voir Vernayaz reprendre une longueur d'avance, par Hermann Nickel. Ceci encouragea les chercheurs et l'on marquait le 4e point, bien mérité par l'intermédiaire de Mary-Jane Cretton. La victoire était à notre portée, mais les Fribourgeois n'en restaient pas là et ramenaient l'écart à 4-3, à 1 minute de la fin.

C'est dans l'anxiété que retentit la sonnette indiquant la fin du jeu, laissant Vernayaz grand vainqueur. Encore bravo aux Planains et plus particulièrement à ceux qui contribuèrent à cette brillante victoire. Vivent les ¼ de finale !

H. N.

SAINT-MAURICE

Assemblée d'information

Les citoyens sont invités à participer à l'assemblée qui se tiendra à la grande salle de l'hôtel des Alpes le vendredi 24 mai à 20 h. 30. Ordre du jour :

1. Exposé de Me Jean Vogt sur la représentation proportionnelle au Conseil d'Etat.
2. Exposé sur la politique communale en prévision de l'assemblée primaire.

Votations cantonale et fédérale des 25 et 26 mai

Heures d'ouverture des scrutins : samedi 25 mai de 17 h. à 19 h. ; dimanche 26 mai, de 10 h. à midi.

Informations agricoles

● A l'occasion de la création d'une zone industrielle à Fécamp, dans le département de la Seine maritime, la Chambre d'agriculture du département à répondu à une lettre du maire, insistant d'une part sur sa compréhension de la nécessité d'implanter une zone industrielle dans la région mais, d'autre part, sur le fait que cette zone industrielle ne doit pas priver l'agriculture des meilleures terres d'une région, et doit indemniser les propriétaires en fonction de leur reclassement.

● Deux grandes banques américaines ont exposé, au début du mois d'avril, leur optique sur la politique agricole du Marché commun et ses répercussions sur l'économie américaine. La Morgan Guaranty Trust estime que le Marché commun ne saurait jouer avec les exportations agricoles des Etats-Unis, étant donné l'importance de ce commerce dans la balance des paiements. « L'Europe a trop d'expérience dans le domaine des difficultés monétaires pour faire chavirer le navire par insouciance ». La First City Bank se demande au contraire si les Américains ont le droit de menacer l'Europe. Elle reconnaît que l'Amérique exige que les autres fassent ce qu'elle veut et non ce qu'elle fait elle-même. Le malheur est que la politique agricole commune n'a que trop de points communs avec la nôtre. Nous portons atteinte aux producteurs étrangers en subventionnant nos exportations agricoles ». En fait, les Américains dépensent plus pour soutenir les prix agricoles que pour la recherche spatiale ; on comprend au moins leur inquiétude.

Bulletin de vote

pour la
VOTATION CANTONALE
du 26 mai 1963

Stimmzettel

für die
kantonale Volksabstimmung
vom 26. Mai 1963

	Réponse *Antwort*
Acceptez-vous l'initiative tendant à la modification de l'art. 52 de la constitution cantonale ? Wollt Ihr die Volksinitiative über die Abänderung von Art. 52 der Kantonsverfassung annehmen ?	*Oui*
ou / oder	
Acceptez-vous le contre-projet du Grand Conseil du 13 novembre 1962 ? Wollt Ihr den Gegenentwurf vom Grossen Rat vom 13. November 1962 annehmen ?	*Non*

ATTENTION !

Les bulletins portant **DEUX FOIS OUI** **sont nuls**

Comité d'action en faveur du libre choix des Conseillers d'Etat.

Bienvenue à Liddes le 26 mai

Chers musiciens, chers amis de la plaine et de la montagne, les Lidderains vous attendent dans la joie, dimanche, à l'occasion de l'inauguration des uniformes de La Fraternité. Une activité fébrile règne afin de tout mettre en œuvre pour que vous trouviez, dans nos murs, le reflet d'un accueil chaleureux.

Oui, nous laissons aujourd'hui s'épanouir notre bonheur et notre fierté. Mais nous ne voulons pas laisser poindre l'aube de cette merveilleuse journée sans adresser ici sincèrement un grand merci à tous les donateurs généreux qui ont participé à la réalisation de ce rêve cher. Ce vent de générosité et de compréhension entre la plaine et le coteau est le sceau d'une véritable amitié et une auréole fleurie sur le chemin de notre commun idéal. Grâce à cette collaboration, les musiciens de notre fanfare marchent fièrement dans le sillage de ses sœurs et nous voyons se dessiner à l'horizon la promesse de lendemains heureux.

Dans la douce simplicité qui nous est familière, nous ouvrons tout grand nos cœurs et désirons partager notre joie. Puissiez-vous trouver, au pied de nos pâturages encore enneigés, toute la poésie du printemps montagnard. Sous le signe d'une allègre humeur, que fleurisse la fraternité qui scelle des amitiés solides.

Soyez les bienvenus. **Le Comité.**

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

13 h. 00 Arrivée des sociétés (au sommet du village) ;
Défilé individuel jusque sur la place communale ;
Discours de réception, vin d'honneur, morceau d'ensemble.

Défilé dans l'ordre suivant : La Fraternité, Liddes
L'Echo d'Orny, Orsières
La Liberté, Fully
L'Union, Bovernier
La Concordia, Saxon
L'Avenir, Bagnes
La Persévérance, Leytron
L'Avenir, Sembrancher
L'Abeille, Riddes.

Le concert aura lieu dans le même ordre que le défilé.
Des orateurs de choix nous apporteront leur message.